



- conseil d'administration du 30 septembre 2008 -

RESOLUTION CA n°27-2008
RECRUTEMENT DE MONSIEUR LE DIRECTEUR
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Il a été publié au journal officiel de la République française, en date du 26 juin 2008, un avis de vacance d'un emploi de directeur de l'Etablissement public du parc national des Pyrénées (NOR : DEVN0814579V).

Les candidatures étaient à adresser, avant le 31 juillet 2009, à la direction de la nature et des paysages, sous - direction des espaces naturels, du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Chaque candidature devait être constituée d'une lettre de motivation, adressée à Monsieur le ministre d'Etat, et d'un curriculum vitae.

Par arrêté numéro 2008249-06, en date du 5 septembre 2008, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du gouvernement près du Parc National des Pyrénées, a créé et composé un comité de sélection paritaire pour la sélection des candidatures à la fonction de directeur du Parc National des Pyrénées Occidentales.

Ce comité était constitué de :

- Monsieur Georges AZAVANT, Président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, Président du comité de sélection paritaire,
- Monsieur André BERDOU, Conseiller général des Pyrénées-Atlantiques, Président de la commission permanente du Parc National des Pyrénées, désigné par la commission permanente du 5 août 2008,
- Monsieur Bernard SOUBERBIELLE, Maire de Betpouey, membre du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, désigné par la commission permanente du 5 août 2008,
- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées ou son représentant,
- Madame Wanda DIEBOLT, Inspecteur général de l'environnement,



03 OCT. 2008

..../.

- Monsieur Michel SOMMIER, Directeur de l'établissement public du Parc National des Ecrins.

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant, et M. Colin NIEL, chef de bureau représentant Monsieur le Directeur de la nature et des paysages, étaient membres observateurs sans voix délibérative.

La sélection des candidatures s'est effectuée de la façon suivante :

- une présélection sur dossier, parmi les 24 candidatures reçues, a été organisée le 9 septembre 2008,
- une audition, de six candidats retenus, a été organisée le 23 septembre 2008.
Cinq candidats se sont présentés.

A l'issue des auditions, la commission propose trois candidats à Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, qui effectuera, après avis de Monsieur le Président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, le choix final.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- vu l'article L 331-8 du code de l'environnement,
- vu l'arrêté numéro 2008249-06 de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du gouvernement près du Parc National des Pyrénées, portant création et composition du comité de sélection paritaire pour la sélection des candidatures à la fonction de directeur du Parc National des Pyrénées,
- vu la lettre d'instruction ministérielle du 3 juillet 2008,
- vu la décision de la commission permanente du Parc National des Pyrénées du 5 août 2008,
- sur le rapport de Monsieur le Président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

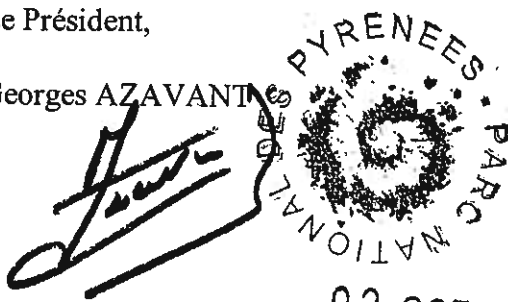
prend acte de la liste des trois candidats (*par ordre alphabétique*) soumise à Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire :

- M. DUPIN Frédéric,
- M. PERRON Gilles,
- M. TISSEIRE Marc.

Fait à Tarbes, le 30 septembre 2008.

Le Président,

Georges AZAVANT



03 OCT. 2008